

AVIS D'APPEL A PROJETS

Création de 3 équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) dans les départements de la Seine-Maritime et du Calvados.

Date de publication de l'avis d'appel à projets : 3 mars 2023

Date limite de dépôt des projets : 5 mai 2023 (jusqu'à 16h en cas de dépôt sur place ou le cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi postal)

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : liste des documents à transmettre

Annexe 3 : critères de sélection

Annexe 4 : instruction du 17 novembre 2021

1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

2, Place Jean Nouzille

Espace Claude MONET

CS 55035

14050 CAEN CEDEX 4

Conformément à l'article L313-3 b) du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à projet

L'appel à projet vise la création de 3 équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) pour les personnes en grande précarité, à savoir :

- 1 ESSIP de 7 places implantée sur la Métropole Rouen Normandie,
- 1 ESSIP de 5 places implantée sur la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- 1 ESSIP de 5 places implanté sur la Communauté urbaine Caen la Mer.

Les ESSIP relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 9° de l'article L312-1 du CASF.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis et sera téléchargeable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

En cas de demande au service chargé de l'appel à projet, le cahier des charges pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- Vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;
- Analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet de l'annexe 3 au présent avis et téléchargeable sur le site internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets.

Les dossiers déposés après la date limite de clôture du 5 mai 2023 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité **dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.**

Les dossiers reçus complets au 5 mai 2023 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur le site internet de l'ARS de Normandie.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et diffusée sur le site internet de l'ARS de Normandie.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, **en une seule fois**, son dossier de candidature, **par courrier recommandé avec accusé réception** ou **par dépôt en main propre contre récépissé** ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception au siège de l'ARS de Normandie (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

Agence Régionale de Santé de Normandie
Direction de l'autonomie
Appel à projet médico-social
2, place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

Ce dossier devra **impérativement** être constitué de :

➤ 1 exemplaire en version papier :

Transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention « **Appel à projet médico-social 2023 ESSIP - NE PAS OUVRIR** » qui comprendra deux sous enveloppes :

- L'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention « **Appel à projet 2023 – ESSIP - candidature** »
- L'autre concernant les éléments de réponse à l'appel à projet portant la mention « **Appel à projet 2023 – ESSIP - projet** ».

➤ 1 exemplaire en version dématérialisée :

Transmis par clé USB ou par courriel à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2023 – ESSIP

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°1 (candidature) et la partie n°2 (projet) du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que la messagerie de l'ARS est limitée en taille à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet de **l'annexe 2** du présent avis, disponible également sur le site internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets.

6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur le site internet de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 28 avril 2023 par messagerie à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « **Appel à projet médico-social 2023 – ESSIP** ».

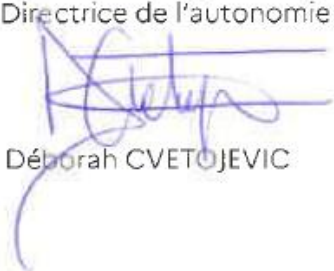
Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur le site Internet de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

7. Calendrier prévisionnel de la procédure

3 mars 2023	Publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie qui vaut ouverture de la période de dépôt.
5 mai 2023	Date limite de dépôt des candidatures.
27 juin 2023	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet.
5 novembre 2023	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre).

Fait à Caen, le 23 février 2023

P/Le Directeur général,
La Directrice de l'autonomie


Déborah CVETOJEVIC